

Dans le cadre de la loi du 1er avril 2007 sur les offres publiques d'achat, le Conseil d'administration a reçu la notification suivante en date du 29 août 2014 de la part de la "Halse Investeringsmaatschappij" (HIM).

Etablissements Fr. Colruyt S.A.  
Att. Conseil d'Administration  
Edingensesteenweg 196  
1500 HALLE

Halle, le 27 août 2014

Concerne: *Communication d'un accord d'action de concert en vertu de l'art. 74 de la Loi du 1<sup>er</sup> avril 2007 Actualisation.*

Messieurs,

En application de l'article 74 § 7 de la Loi du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition (la "Loi"), nous vous avons communiqué le 18/02/2008 qu'au 1er septembre 2007, plusieurs parties agissant de concert détenaient conjointement plus de 30 % des titres avec droit de vote émis par la S.A. Etablissements Fr. Colruyt (la "Société").

Veuillez trouver ci-après une actualisation au 27/08/2014 des différentes participations conformément à l'article 74 § 8 de la loi précitée.

Les parties concernées par l'action de concert et leur participation respective sont les suivantes:

Korys SA	1.000
Distributie Investeringsmaatschappij SA, en abrégé DIM:	17.042.500
Halse Investeringsmaatschappij SA, en abrégé HIM	17.039.783
investeringsmaatschappij Twee SA, en abrégé HIM Twee	0
HIM Drie SA	17.130.124
DHAM SA	17.050.498
Rebelco SA	8.500.000
Etablissements Fr. Colruyt SA	8.308.349
Anima SA	1
Herbeco SA	1
Farik SA	1
La fondation de droit suisse Stiftung Pro Creatura	149.605
Impact N.V.	100.000
Des personnes physiques (qui détiennent directement ou indirectement moins de 3% des titres avec droit de vote de la société)	9.643.869

La S.A. Etablissements Fr. Colruyt est réputée agir de concert en application de l'article 3 §2 de la Loi.

Le nombre d'actions concernées par l'action de concert s'élève donc à 94.965.731, soit 60,81 % des actions émises de la Société au 27 août 2014 (156.169.749).

Chaîne des entreprises contrôlées :

- La S.A. Etablissements Fr. Colruyt est contrôlée par DIM S.A. et HIM S.A. (et HIM Twee S.A. et HIM Drie S.A. et DHAM S.A.), qui sont contrôlées conjointement, directement et/ou indirectement, par la S.A. Korys qui à son tour est contrôlée par Stichting Administratiekantor Cozin.
- DIM S.A. est contrôlée par la S.A. Korys qui à son tour est contrôlée par Stichting Administratiekantor Cozin.
- HIM S.A. est contrôlée par la S.A. Korys qui à son tour est contrôlée par Stichting Administratiekantor Cozin.
- HIM Twee S.A. est contrôlée par la S.A. Korys qui à son tour est contrôlée par Stichting Administratiekantor Cozin..
- HIM Drie S.A. est contrôlée par DIM S.A., qui est contrôlée par la S.A. Korys qui à son tour est contrôlée par Stichting Administratiekantor Cozin.
- DHAM S.A. est contrôlée par DIM S.A., qui est contrôlée par la S.A. Korys qui à son tour est contrôlée par Stichting Administratiekantor Cozin.
- Korys S.A. est contrôlée par Stichting Administratiekantor Cozin.
  
- La fondation de droit suisse Stiftung Pro Creatura et Impact S.A. sont contrôlées par des personnes physiques (qui détiennent directement ou indirectement moins de 3 % des titres avec droit de vote de la Société)
- Rebelco S.A. est une filiale à 100% de Sofina S.A.

Toutes les informations mentionnées dans cette lettre concernent la situation au 27 août 2014.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Les parties à l'accord d'action de concert:

la S.A. HIM, également au nom des parties à l'action de concert

Jef Colruyt,  
Président du Conseil d'Administration